

Exposé scientifique GSDR 2015

Développement durable et approche par les capacités

Jérôme Pelenc, Fond National de la Recherche Scientifique (FNRS) et Université Libre de Bruxelles (ULB); Kevin Lompo, Université de Ouagadougou 2, Burkina Faso; Jean-Marcel Koffi, UMI Résiliences (IRD-CIRES, France et Côte d'Ivoire) et Université de Bouaké (Côte d'Ivoire); Jérôme Ballet, Université de Bordeaux, laboratoire GRETHA; Jean-Luc Dubois, UMI Résiliences (IRD-CIRES, France et Côte d'Ivoire)*

L'approche par les capacités originellement développée par l'économiste A. Sen (1999) et la philosophe M. Nussbaum (2000) est de plus en plus utilisée ces dernières années pour refonder les analyses du développement durable (noté DD). Cette approche a radicalement redéfini le développement et sa pratique depuis le milieu des années 90. L'approche par les capacités permet de re-conceptualiser non seulement l'évaluation du bien-être mais aussi les enjeux de la justice sociale dans la perspective du DD.

Introduction

L'approche par les capacités (noté CA) a permis de repenser le concept de bien-être en dépassant l'approche de l'économie orthodoxe qui l'a réduit à sa seule dimension monétaire ou à la possession de biens matériels. A. Sen a redéfini le rapport entre le développement humain et la croissance du P.I.B : le développement humain est une fin alors que la croissance de l'économie n'est au mieux qu'un moyen pour atteindre cette fin (Sen, 1999)¹. Pour ce faire, Sen a placé au cœur de son approche la capacité qu'il définit comme la liberté de choisir la vie que l'on souhaite mener. Cette précision à l'avantage de recentrer le DD sur l'humain et la qualité de la vie. Cela permet de mettre l'accent sur la dimension « sociale » du DD alors que celle-ci est relativement peu considérée comparé aux dimensions écologique ou économique (Ballet et al., 2005).

¹ Certains auteurs notamment Tim Jackson (2009) ont montré qu'au delà d'un certain seuil la poursuite de la croissance économique entraîne une baisse de la qualité de vie.

Brève présentation de l'approche par les capacités

La liberté de choisir (ou capacité d'épanouissement), au cœur de la réflexion de Sen, est certes fonction des ressources (matérielles et non matérielles telle que le capital humain et social) auxquelles peut accéder une personne, mais aussi de sa capacité à convertir ces ressources en bien-être réel. Cette capacité de conversion dépend d'un ensemble de facteurs comprenant les caractéristiques personnelles (la santé physique, mentale, le genre, l'âge, etc.) mais aussi le contexte dans lequel les personnes évoluent (contexte socio-économique, culturel, politique et environnemental) (Sen, 1999; Robeyns, 2005). En d'autres termes, la CA cherche à évaluer la liberté réelle dont disposent les individus pour atteindre les différentes dimensions qui composent leur bien-être, défini selon leurs propres valeurs. Ces dimensions regroupent par exemple la santé, l'éducation, la participation politique, l'autonomie, etc. L'approche par les capacités offre donc un cadre d'analyse pour évaluer la qualité de vie qui est pertinent autant pour les pays du Nord que pour les pays du Sud et ce cadre d'analyse est multidimensionnel.

La CA n'est ni une théorie transcendantale de la justice (Sen 2009), ni une théorie de la justice distributive (Ballet et al., 2013). Sen (2009) opte pour une approche de la justice qui est « comparative ». Une approche comparative de la justice requiert simplement une évaluation de l'ensemble de capacités des personnes ou des groupes sociaux et de sa progression. Dans cette perspective, l'injustice peut être considérée comme une réduction des capacités dans le

temps et dans l'espace (Ballet et al., 2013). Les capacités constituent ici la « base informationnelle de justice » à prendre en compte pour déterminer les injustices et les inégalités. Cette base est plus large que le revenu ou l'utilité ou les biens premiers qui ignorent les facteurs de conversion et donc les vulnérabilités individuelles et collectives et qui ne prennent pas en compte la liberté de choix. Dans ce cadre, la justice sociale se déplace vers la recherche de l'équité de capacités au niveau intra et inter générationnel (*ibid.*).

Débat scientifique autour de la pertinence de l'approche par les capacités pour analyser le DD

Afin de faire de la CA un cadre conceptuel pertinent pour l'analyse du DD les chercheurs se sont attachés à dépasser trois de ses plus importantes faiblesses : la faiblesse de du niveau collectif, la faiblesse de la dimension écologique, une conception limitée de la responsabilité.

- Dans sa conception originelle, la CA n'attache que peu d'importance à l'influence du collectif sur les choix individuels, à la valeur instrumentale du collectif dans l'amélioration des situations individuelles, et à l'évaluation du bien-être collectif (Cruz, 2006 ; Zimmermann, 2006). Cependant, certains chercheurs s'attachent à dépasser ce problème par le biais de l'introduction des concepts de capacités collectives et d'agencité collective (Ibrahim, 2006 ; Ballet et al., 2007 ; Dubois et al. 2008). Ces concepts permettent de mieux rendre compte des interactions sociales au sein de la CA.

- Jusqu'à récemment l'approche ne prenait pas suffisamment en compte la dimension écologique. Or cette importance est double : premièrement au regard de l'input que constitue les services écosystémiques pour le développement de nombreuses capacités requises pour satisfaire les différentes dimensions du développement humain comme par exemple la subsistance, la protection mais aussi la créativité, l'identité etc. (Duraiappah, 2004 ; Polischuck et Rauschmayer, 2012).

Deuxièmement, la nécessité d'ancrer l'extension des capacités dans les limites de la biosphère (Jackson, 2009, Peeters et al., 2013) et de prendre en compte l'impact négatif de l'accomplissement de certaines capacités sur le capital naturel (Schultz et al., 2013).

- Pour A. Sen, la responsabilité est une conséquence directe de la capacité (Ballet et al. 2007). La responsabilité est alors minimale. Elle est tournée uniquement vers le passé (responsabilité *ex-post*). En revanche, le principe de précaution écologique appelle à une responsabilité qui embrasse l'avenir afin de prendre en compte les conséquences de nos actes sur les générations futures. Dans cette optique les personnes se considèrent comme des sujets capables de s'imputer une responsabilité *ex ante* (Ricoeur, 1995), c'est-à-dire de réduire volontairement leur liberté si leurs actions devraient avoir des conséquences négatives pour les générations futures (Ballet et Mahieu, 2009). Mais en réalité cette réduction de la liberté n'est pas une privation de liberté : elle est un acte de liberté responsable (Pelenc et al. 2013).

Intérêt de l'approche par les capacités pour l'analyse du DD

Le dépassement de ces faiblesses permet de voir toute la portée de la CA pour une analyse renouvelée du DD sur trois points particuliers : l'analyse du bien-être obtenu des services écosystémiques, la redéfinition des enjeux de justice intra et inter générationnels.

- Grâce à son cadre d'analyse multidimensionnel et non utilitariste, la CA offre une alternative intéressante pour l'évaluation du bien-être que les populations obtiennent à partir des écosystèmes. Les trois catégories de services écosystémiques (approvisionnement, régulation et culturels) sont alors évalués en termes de développement humain à partir de l'analyse des « fonctionnements » qu'ils permettent d'obtenir (ex : avoir accès à des produits agricoles de qualité, bénéficier d'une eau potable, être protégé des événements extrêmes, pouvoir se promener en forêt ou

dans un parc, développer une pratique artistique ou spirituelle ou des savoirs en relation avec la nature, etc.). Ce cadre permet aussi de discuter la question de la responsabilité et des capacités collectives dans la gestion du capital naturel qui fournit les services écosystémiques.

- La CA permet de repenser les vulnérabilités individuelles et collectives liées à l'accessibilité aux services écosystémiques dans une perspective socialement inclusive. Elle donne ainsi tout son sens à une justice environnementale, qui d'une part, intègre la participation significative de tous les groupes sociaux, sans aucune forme de discrimination (genre, origines socio-culturelle et économiques, etc.), et qui d'autre part, vise une accessibilité équitable aux services

Développement humain durable

Le développement humain durable (sustainable human development) est un mode de développement qui garantit la préservation, et quand cela est possible, l'extension des capacités des générations présentes — via d'une part, la distribution équitable intra-générationnelle de ces capacités, et d'autre part, via la transmission équitable de la liberté de choix entre les générations (adapté de Sen, 2009; Ballet et al., 2005)

écosystémiques (Ballet et al., 2013). Ainsi, elle fournit un cadre de réflexion pour lutter contre les inégalités socio-écologiques.

- Aborder la question de la justice intergénérationnelle à travers l'approche par les capacités oblige à veiller à ce que les générations actuelles laissent aux générations futures une liberté de choix au moins aussi grande que la leur. Ce qui est important c'est la transmission de la liberté de choix plutôt

Intérêt de l'approche par les capacités pour l'analyse du DD

- Evaluation multidimensionnelle et non-utilitariste des services écosystémiques
- La CA vient renforcer la dimension sociale de la justice environnementale afin de mieux analyser les inégalités socio-écologiques (justice intra-générationnelle)
- La CA permet de redéfinir la justice intergénérationnelle comme la transmission équitable de la liberté de choix entre les générations

Source : compilation réalisée par les auteurs

que la transmission d'un stock total de capital. Le rapport sur le développement humain de 2011 (UNDP, 2011, p.17) souligne que: *“Les générations actuelles ne peuvent pas demander aux générations futures de respirer un air pollué en échange d'une plus grande capacité à produire des biens et des services. Ceci réduirait la liberté des générations futures de choisir un air propre plutôt qu'une plus grande quantité de biens et services”*. Dans une optique de justice comparative, il n'est pas nécessaire de mesurer exactement la liberté de choix des générations actuelles pour démontrer que la poursuite de la dégradation de l'environnement naturel au profit de l'augmentation du capital économique et financier constitue une décision injuste au regard de la liberté de choix qui devrait être transmise aux générations futures.

Ces trois points illustrent en quoi la CA permet d'aborder les enjeux soulevés par le DD sous un angle nouveau ; celui de la multidimensionnalité de la qualité de la vie, de la liberté de choix et de la justice sociale ; ce qui nous amène à parler de développement humain durable.

Références

- Ballet, J., Dubois, J. L. and Mahieu, F. R. (2005). L'autre développement, le développement socialement soutenable. L'Harmattan, Paris.
- Ballet, J., Dubois, J. L. and Mahieu, F. R. (2007). Responsibility for each other's freedom: Agency as the source of collective capability. *Journal of Human Development*, 8(2), 185–201.
- Ballet, J. and Mahieu, F. R. (2009). Capabilité et capacité dans le développement: Repenser la question du sujet dans l'oeuvre d'Amartya Sen. *Revue Tiers Monde*, 198, 1–10.
- Ballet, J., Koffi, J-M., Pelenc, J. (2013). Environment, Justice and the Capability Approach. *Ecological Economics*, vol 85, 28–34.
- Cruz, I. (2006). Human Development assessment through the Human-Scale Development approach: integrating different perspectives in the contribution to a Sustainable Human Development Theory. Thèse de Doctorat, Université Polytechnique de Catalogne.
- Dubois, J-L., Brouillet, A-S., Bakhshi, P., Duray-Soundron, D. (Eds.). (2008). Repenser l'action collective: Une approche par les capacités. L'Harmattan, Paris.
- Duraiappah, A.K. (2004). Exploring the links: human well-being, poverty and ecosystem services, The United Nations Environment Programme and the International Institute for Sustainable Development.
- Ibrahim, S. (2006). From individual to collective capabilities: The capability approach as a conceptual framework for self-help. *Journal of Human Development*, 7(3), 397–416.
- Jackson, T. (2009). Prosperity without growth: Economics for a finite planet. Routledge.
- Nussbaum, M. (2000). Women and human development: The capability approach. Cambridge University Press, Cambridge.
- Pelenc, J., Lompo, K., Ballet, J., Dubois, J-L. (2013). Sustainable Human Development and the Capability Approach: Integrating Environment, Responsibility and Collective Agency. *Journal of Human Development and Capabilities*, vol 14, n°1, 77-94.
- Peeters, W., Dirix, J. and Sterckx, S. (2013). Putting sustainability into Sustainable Human Development. *Journal of Human Development and Capabilities*, vol.14, no.1, 58–76.
- Polishchuk, Y. and Rauschmayer, F. (2012). Beyond “benefits”? Looking at ecosystems services through the capability approach. *Ecological Economics*, vol.81, 103–111.
- Ricoeur, P. (1995). Le Juste. *Esprit*, 251–272 .
- Schultz, E., Christen, M., Voget-Kleschin, L., Burger, P. (2013). A sustainability-fitting interpretation of the capability approach: Integrating the natural dimension by employing feedback-loops. *Journal of Human Development and Capabilities*, 14(1), 115–133.
- Sen, A.K. (1999). Development as freedom. Oxford University Press.
- Sen, A.K. (2009). The Idea of Justice. Harvard University Press.
- Robeyns, I. (2005). The capability approach: A theoretical survey. *Journal of Human Development and Capabilities*, 6(1), 93–117
- UNDP. (2011). Human development report 2011: Sustainability and equity: A better future for all. Palgrave MacMillan, Basingstoke.
- Zimmermann, B. (2006). Pragmatism and the capability approach. Challenges in social theory and empirical research. *European Journal of Social Theory*, n°9 (4), 467-484.